

03/01/2014

CENTRE PENITENTIAIRE DE NANCY-MAXEVILLE

Remise d'objets à l'occasion des parloirs

L'administration vient d'acter certaines évolutions relatives aux objets qui peuvent vous être remis par vos proches. Ainsi, les objets pouvant être remis à l'occasion d'un parloir sont visés dans le tableau ci-joint.

Il convient de retenir que :

- Aux effets vestimentaires s'ajoutent désormais les chaussures (sans structure métallique)
- Les CD et DVD neufs et dans leur emballage d'origine sont désormais autorisés, tout comme les revues, ouvrages d'apprentissage dictionnaires et livres brochés.
- Le petit appareillage médical reste soumis à un avis préalable et écrit de L'OCSA.
- Enfin, les proches peuvent désormais emporter avec eux pour consultation des documents relatifs à la vie familiale. S'ils sollicitent la remise de ces documents à la personne détenue, cela doit faire l'objet d'une demande écrite préalable visée par la direction ou le chef de détention. En cas de doute pour un prévenu, le magistrat instructeur sera saisi.

Les CD-DVD, revues et ouvrages sont placés par les familles dans le sac de linge et suivent le même circuit d'entrée qu'habituellement.

Les documents à consulter (doivent avoir un lien strict avec la vie de la famille ; en cas de doute l'agent saisit le gradé parloir ou un personnel d'encadrement disponible), sont présentés à l'entrée et à la sortie.

Si la remise est autorisée : elle se fait lors du parloir.

Les dépôts de linge et objets hors parloir restent autorisés pour les arrivants dans le cadre actuel.

En terme d'accompagnement, il est nécessaire de limiter en nombre la quantité de linge et objets autorisés par visite. Vous trouverez ainsi ci-joint la liste de référence.

Cordialement.

Note d'information aux familles

Tableau récapitulatif objets pouvant être remis à une personne détenue

Article	Autorisé	Interdit
Vêtements	Les effets vestimentaires, dont les chaussures linge de toilette,	Vêtements pouvant être confondus avec un uniforme pénitentiaire. Les tenues de camouflage, cagoule, capuche. Tout vêtement qui permettrait de franchir des dispositifs de sécurité Les chaussures munies d'une structure métallique (tige boucle, etc.)
Livres, revues	Revue. Ouvrage d'apprentissage dictionnaires, livre brochés	Les Livres Reliés (Dans l'attente d'une Modification À Venir De l'article D. 423 Du Code De Procédure Pénale)
CD-DVD	CD et DVD neuf et dans un emballage d'origine	CD et DVD inscriptibles et réinscriptibles ou dont la provenance est indéterminée. Matériel audiovisuel (téléphone, radios, téléviseurs et autres appareils d'enregistrement du son et de l'image...) Matériels informatiques
Vie familiale	Tout document relatif à la vie de famille les petits objets ou dessins confectionnés par les enfants pour leur parent détenu	
Matériel de sante	Petit appareil médical (lunettes de vue, les appareillages dentaires, oculaires ou auditifs)	Médicaments et produits parapharmaceutiques.
Autre		Aliments, plantes ou animaux. Bijoux valeurs pécuniaires.

(un seul dépôt par semaine)

Liste	Quantité maxi	Liste	Quantité maxi
Slip/caleçon	7	Bas de survêtement	1
Chaussettes (paires)	7	Pull	2
Tee-shirt	4	Chemise	1
Sweatshirt	2	Soutien-gorge ¹	5
Serviette ²	2	Blouson (sauf cuir)	1 par trimestre
Sortie de bain	1	Paire de chaussures	1 par trimestre
Gant de toilette	4	Gants en laine (paire)	1 en hiver (par détenu)
Mouchoirs	5	Bonnet	1 en hiver (par détenu)
Torchon de vaisselle	3	Revue-livres	3
Short- pentacourt	2	Cd-dvd	2 de chaque
Pyjama	2	Tapis de prière	1
Pantalon	2	Autres	
Haut de survêtement	1		

¹ sans armature métallique

² ne doit pas dépasser 120 cm